

## Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 16 mars 2022, ont pris les décisions suivantes :

- Préavis N° 2022-02 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercice 2021, soit :
  - 1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés.
  - 2. de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2022/2023 en les personnes de : M. Roberto Valterio, Président M. Stéphane Verdon, Vice-président MM. Eric Pellaud et Yvan Zbinden, Scrutateurs MM. Jean-Louis Bugnon et Oscar Bonzon, Scrutateurs-suppléants.

Conformément aux articles 112ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Préfecture du District d'Aigle, où l'Association a son siège, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Demeurent réservés les articles 107 et 108 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

POUR L'ÉPURATION DES EAUX USE DE LA RÉGION D'AIGLE I **AERA** 

M. Allora

R. Joly

Le Secrétaire